

Les réseaux d'enseigne réalisent plus d'un quart de la valeur ajoutée de l'hébergement-restauration

Ne pas diffuser avant ¶	
21 juin 2023 ¶	17h00 ¶
EMBARGO ¶	

Insee Focus · Juin 2023 · n° 302



En 2020, dans l'hébergement et la restauration, les réseaux d'enseigne comportant au moins vingt établissements réalisent 27 % de la valeur ajoutée du secteur. Ces 168 réseaux regroupent 26 700 établissements, situés principalement dans quatre régions. Ils emploient un tiers des salariés (en équivalent temps plein) de l'hébergement-restauration. Parmi les établissements de l'hébergement-restauration appartenant à un réseau, ceux qui ont une relation contractuelle avec la tête de réseau, sous forme de franchise ou autre, sont majoritaires dans l'hébergement (84 %) et minoritaires dans la restauration (43 %).

Près de 27 000 établissements en réseau dans l'hébergement-restauration

L'organisation en réseau d'enseigne joue un rôle important dans les services, en particulier dans l'hébergement et la restauration. En 2020, le secteur de l'hébergement et de la restauration compte ainsi 26 700 établissements en réseau : 19 300 établissements appartiennent à un réseau dans la restauration, contre 7 400 dans l'hébergement (respectivement 6 % de l'ensemble des établissements de la restauration et 8 % de l'ensemble des établissements de l'hébergement). Ces établissements appartiennent à 168 réseaux d'enseigne de vingt établissements ou plus (**sources**) comptant en moyenne 159 établissements. Dans la restauration, les réseaux sont plus nombreux que dans l'hébergement (114 contre 54) et aussi plus grands (169 établissements par réseau en moyenne, contre 137).

Plus d'un quart de la valeur ajoutée de l'hébergement-restauration dans les réseaux d'enseigne

En 2020, les établissements de l'hébergement et de la restauration appartenant à un réseau dégagent une valeur ajoutée de 7,2 milliards d'euros (**figure 1**). Dans l'hébergement, comme dans la restauration, ils contribuent à la valeur ajoutée de leur secteur à hauteur de 27 %.

Figure 1 – Valeur ajoutée et emploi salarié des réseaux de l'hébergement-restauration en 2020

Secteur d'activité	Valeur ajoutée (en milliards d'euros)		Emploi salarié (en équivalent temps plein)	
	Réseaux d'enseigne	Ensemble	Réseaux d'enseigne	Ensemble
Hébergement	1,3	4,8	49 500	142 000
Restauration	5,9	22,1	161 900	502 500
Hébergement-restauration	7,2	26,9	211 400	644 500

Lecture : en 2020, la valeur ajoutée des établissements appartenant à un réseau du secteur de l'hébergement-restauration est de 7,2 milliards d'euros.

Champ : France, établissements du secteur de l'hébergement-restauration (divisions 55 et 56 de la NAF rév. 2).

Source : Insee, enquêtes Réseaux d'enseigne 2020 et 2021, Sirius 2020, Fare 2020, base Tous salariés 2020.

Le poids économique des hôtels est plus important dans l'hébergement en réseau que dans l'ensemble de l'hébergement. Les établissements du secteur de l'hébergement appartenant à un réseau dégagent une valeur ajoutée de 1,3 milliard d'euros, dont 87 % provient des hôtels. L'ensemble des établissements du secteur de l'hébergement dégagent une valeur ajoutée de 4,8 milliards d'euros, dont seulement 59 % provient des hôtels.

Dans la restauration en réseau, le poids économique de la restauration collective (y compris les traiteurs) est plus important que dans l'ensemble de la restauration. Les établissements du secteur de la restauration appartenant à un réseau dégagent une valeur ajoutée de 5,9 milliards d'euros, dont 30 % provient de la restauration collective (y compris les traiteurs). L'ensemble des établissements du secteur de la restauration dégagent une valeur ajoutée de 22,1 milliards d'euros, dont seulement 15 % provient de la restauration collective (y compris les traiteurs).

Un tiers des salariés de l'hébergement-restauration dans un établissement en réseau

En 2020, les établissements appartenant à un réseau de l'hébergement-restauration emploient 211 400 salariés en équivalent temps plein, soit 33 % des salariés du secteur. Ceux appartenant au secteur de l'hébergement emploient 49 500 salariés (35 % des salariés du secteur) et ceux appartenant au secteur de la restauration 161 900 salariés (32 % des salariés du secteur). Les établissements de l'hébergement-restauration appartenant à un réseau emploient en moyenne près de 8 salariés, contre moins de 2 en moyenne pour l'ensemble des établissements du secteur (respectivement 7 salariés contre moins de 2 dans l'hébergement et 8 salariés contre moins de 2 dans la restauration).

Plus de la moitié des établissements des réseaux de l'hébergement-restauration sont sous contrat

Les établissements en réseau peuvent appartenir à la tête de réseau ou à l'une de ses filiales (établissements intégrés) ou avoir un lien de nature contractuelle avec la tête de réseau (franchise, commission-affiliation, licence de marque, concession, etc.). En 2020, 54 % des établissements appartenant à un réseau d'enseigne de l'hébergement-restauration sont sous contrat. Cette part est nettement plus élevée dans l'hébergement (84 %) que dans la restauration (43 %). Pour le propriétaire d'une marque, le recours à la franchise ou à d'autres formes de contrats permet d'étendre le réseau en limitant les risques en capital. Pour le franchisé, l'adhésion vise à obtenir une meilleure visibilité. Elle permet en outre de bénéficier d'une assistance de la part du franchiseur. L'appartenance à un groupement autour d'une centrale d'achat donne quant à elle la possibilité d'obtenir des tarifs avantageux auprès des fournisseurs.

Plus de la moitié des établissements en réseau de l'hébergement-restauration dans quatre régions

En 2020, quatre régions concentrent plus de la moitié des établissements en réseau dans l'hébergement et la restauration : l'Île-de-France (23 %), l'Auvergne-Rhône-Alpes (11 %), la Nouvelle-Aquitaine (10 %) et l'Occitanie (9 %) ; ce poids est similaire à celui observé sur l'ensemble du secteur de l'hébergement et de la restauration (53 %). Ces résultats globaux recouvrent des situations contrastées. La part de l'Île-de-France dans les établissements appartenant à un réseau est nettement moins élevée dans l'hébergement que dans la restauration (11 % contre 27 %) (**figure 2**). À l'opposé, la part des établissements situés en Auvergne-Rhône-Alpes appartenant à un réseau est nettement plus élevée dans l'hébergement que dans la restauration (16 % contre 9 %).

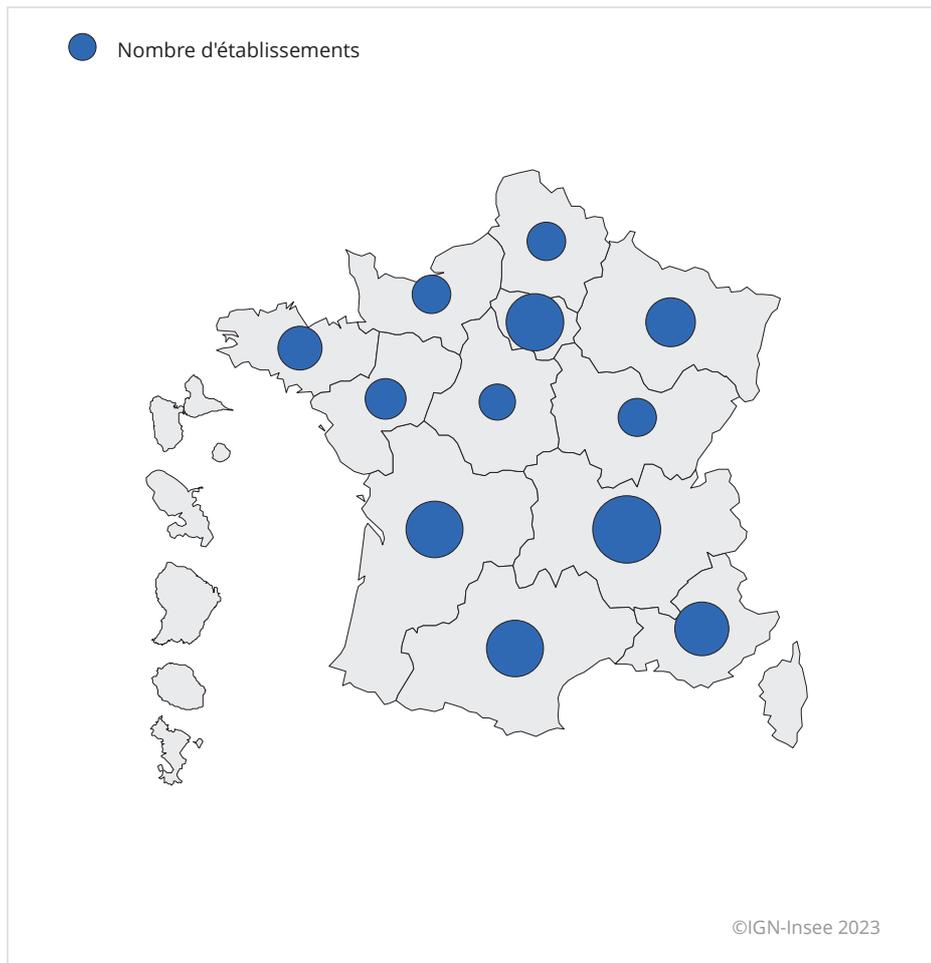
Ne pas diffuser avant ¶	
21 juin 2023 ¶	17h00 ¶
EMBARGO ¶	

Hébergement

Restauration

Ne pas diffuser avant	
21-juin-2023	17h00
EMBARGO	

Figure 2a – Nombre d'établissements du secteur de l'hébergement appartenant à un réseau d'enseigne par région en 2020



Lecture : en 2020, en Auvergne-Rhône-Alpes, 1 161 établissements du secteur de l'hébergement appartiennent à un réseau.

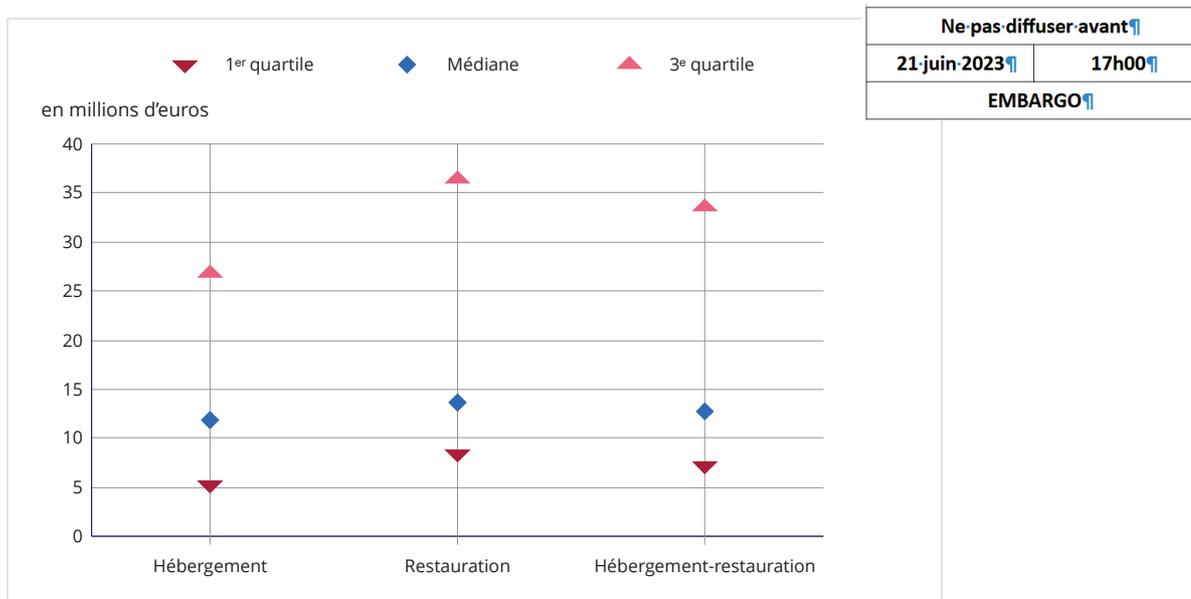
Champ : France, établissements appartenant à un réseau du secteur de l'hébergement (division 55 de la NAF rév. 2).

Source : Insee, enquêtes Réseaux d'enseigne 2020 et 2021.

Dans l'hébergement en réseau, dix enseignes génèrent deux tiers de la valeur ajoutée

La valeur ajoutée dégagée par les réseaux de l'hébergement-restauration varie fortement selon les réseaux. Un quart d'entre eux ont une valeur ajoutée supérieure ou égale à 33,5 millions d'euros, tandis qu'un quart d'entre eux ont une valeur ajoutée inférieure ou égale à 7,2 millions d'euros (**figure 3**).

Figure 3 – Dispersion de la valeur ajoutée des réseaux du secteur de l'hébergement-restauration en 2020



Lecture : en 2020, la valeur ajoutée médiane des réseaux de l'hébergement-restauration est de 12,7 millions d'euros.

Champ : France, réseaux du secteur de l'hébergement-restauration (divisions 55 et 56 de la NAF rév. 2).

Source : Insee, enquêtes Réseaux d'enseigne 2020 et 2021, Sirius 2020, Fare 2020, base Tous salariés 2020.

Dans l'hébergement et dans la restauration, quelques enseignes concentrent une grande partie de la valeur ajoutée. Dans l'hébergement, les dix principaux réseaux, soit 19 % des réseaux, réalisent 66 % de la valeur ajoutée de l'ensemble des réseaux du secteur. Cela représente un peu moins de 20 % de la valeur ajoutée de l'ensemble du secteur de l'hébergement. Dans la restauration, les dix principaux réseaux, soit 9 % des réseaux, réalisent 58 % de la valeur ajoutée de l'ensemble des réseaux du secteur. Cela représente 15 % de la valeur ajoutée de l'ensemble du secteur de la restauration.

Publication rédigée par : Philippe Gallot (Insee)

Ne pas diffuser avant	
21 juin 2023	17h00
EMBARGO	

Sources

Les sources utilisées ici sont :

- les enquêtes 2020 et 2021 sur les réseaux d'enseigne dans les services ; les réseaux retenus dans les enquêtes sont ceux comportant au moins vingt établissements ;
- le répertoire **Sirus** (système d'immatriculation au répertoire des unités statistiques), le dispositif d'élaboration des statistiques annuelles d'entreprises (**Ésane**) et celui sur les liaisons financières (**Lifi**) gérés par l'Insee (millésimes 2020) ;
- la **base Tous salariés** pour l'emploi et les rémunérations des salariés (millésime 2020).

L'estimation de la valeur ajoutée des établissements du secteur de l'hébergement-restauration repose sur les données de Sirus, du Fare (fichier approché des résultats d'Ésane) et sur celles de la base Tous salariés. Sirus est un répertoire statistique d'unités statistiques. Le Fare est un fichier de données individuelles comptables et financières sur les entreprises et les unités légales. Les bases Tous salariés sont des fichiers statistiques annuels de données individuelles sur l'ensemble des salariés, produites à partir de déclarations administratives de leurs employeurs. Lorsqu'une unité légale comporte plusieurs établissements, la masse salariale issue de la base Tous salariés est utilisée pour ventiler sa valeur ajoutée.

Définitions

Un **réseau d'enseigne** est un ensemble d'établissements entretenant des relations durables autour d'une marque clairement identifiée par les clients et liés par une communauté d'intérêts. Il est animé par une tête de réseau et le plus souvent repérable par un site internet. Ces relations peuvent être d'ordre juridique (succursales) ou financier (filiales) pour les établissements dits « intégrés » ou encore d'ordre contractuel (franchise, groupement, etc.) pour les établissements indépendants.

L'**unité légale** est une entité juridique de droit public ou privé. Cette entité juridique peut être une personne morale, dont l'existence est reconnue par la loi indépendamment des personnes ou des institutions qui la possèdent ou qui en sont membres ; une personne physique, qui en tant qu'indépendant, peut exercer une activité économique.

Elle est obligatoirement déclarée aux administrations compétentes (greffes des tribunaux de commerce, Sécurité sociale, DGFIP, etc.) pour exister. L'existence d'une telle unité dépend du choix des propriétaires ou de ses créateurs (pour des raisons organisationnelles, juridiques ou fiscales). L'unité légale est l'unité principale enregistrée dans Sirene. Cette définition de l'unité légale ne doit pas être confondue avec celle de l'entreprise considérée comme unité statistique. L'entreprise est la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et de services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes.

Pour en savoir plus

> Franceschi P., « **Les réseaux dans les services** », *Insee Première* n° 1678, décembre 2017.



Institut national de la statistique et des études économiques
88 avenue Verdier, 92541 Montrouge Cedex
Direction de la publication : Jean-Luc Tavernier